



Note de procédure **Subvention Année de l'Arbre 2022**

Vous souhaitez commander un arbre et obtenir la subvention de 30 €.
Attention un seul arbre par foyer !

Comment faire ?

1. Choisir son arbre dans la liste
2. Commander l'arbre en nous retournant le bon de commande avec le chèque correspondant au montant TTC de l'arbre choisi, **à l'ordre de la pépinière NAEGELY.**

La commande est possible jusqu'à fin août.
La commune de Vendenheim passera une commande groupée et le pépiniériste nous livrera le tout au Centre technique municipal fin septembre.

3. Vous viendrez retirer votre commande suite à notre confirmation de date de retrait.
4. Vous nous remettez la convention signée, avec votre facture du pépiniériste ainsi que votre relevé d'identité bancaire pour le versement de la subvention de 30 €
5. Vous plantez l'arbre dans votre jardin !

Rappel !

S'il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

A retourner à :
DESHERAUD Aurélia, Mairie, 12 rue Jean Holweg 67550 VENDENHEIM



CONVENTION

Dans le cadre de l'Année de l'Arbre, cette convention a pour objet l'attribution d'une subvention aux fédinois pour l'achat d'un arbre.

La présente convention intervient entre :

La Commune de Vendenheim, représentée par le Maire ou son représentant, le conseiller délégué en charge des affaires culturelles et de l'Année de l'Arbre 2022, dans le cadre des délégations de signatures attribuées par le Maire de Vendenheim,

D'une part,

Et

NOM, Prénom :

Domicilié :

Ci-après, désigné « le bénéficiaire »

D'autre part

Préambule

Dans le cadre de l'année de l'Année de l'Arbre, la Commune de Vendenheim a institué un dispositif de subventionnement pour inciter les Fédinois à acquérir un arbre.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la Commune de Vendenheim et du bénéficiaire liés à l'attribution d'une subvention ainsi que ses conditions d'octroi pour l'acquisition d'un arbre.

Vu la délibération du 21 mars 2022 concernant cette subvention, cette convention constitue le texte de référence et ne fera pas l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Article 2 – Caractéristiques

Le choix d'un arbre se fait sur le catalogue joint à la demande par les bénéficiaires, dans une sélection de 14 variétés.

La commande est possible jusqu'à fin août. La commune de Vendenheim passera une commande groupée et le pépiniériste livrera les variétés au Centre technique municipal début septembre.

Article 3 – Engagement de la Commune de Vendenheim

La Commune de Vendenheim, en vertu de la délibération du 21 mars 2022, après respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention fixée à un montant de 30€ par arbre et par foyer.

Article 4 – Conditions de versement de la subvention

La Commune de Vendenheim versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation de la facture, d'une photo présentant la plantation dans la parcelle mentionnée ci-dessous :

.....

Article 5 – Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

*(Article 314-1 : "**L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende**".)*

Fait en deux exemplaires originaux

A Vendenheim, le

Pour la Commune

Le bénéficiaire,
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »



**Bon de commande
Subvention Année de l'Arbre 2022**



Nom

Prénom

Adresse.....

Numéro de téléphone

Email

Choix de l'arbre

Montant

Signature :

A retourner à l'attention de :
Aurélia DESHERAUD,
Mairie, 12 rue Jean Holweg
67550 Vendenheim
ou par mail : aurelia.desheraud@vendenheim.fr

Demi-tige 8/10 : hauteur de 1,30 m environ. **Baliveau** : hauteur comprise entre 1 et 2m

MALUS d. Elstar DEMI-TIGE 8/10



Pomme à chair blanche-jaunâtre, croquante, juteuse, très sucrée avec une acidité rafraîchissante, agréablement parfumée

35.20 €

MALUS d. Golden delicious
DEMI-TIGE 8/10



Gros fruit jaune d'or, à la chair fine ferme et juteuse. Il est mature en octobre. conservation 4 à 5 mois, voire 9 mois en chambre froide.

35.20 €

MALUS d. Melrose DEMI-TIGE 8/10



Délicieux gros fruit rose vif à rouge, ferme, juteux, sucré, parfumé. Maturité : décembre.

35.20 €

MALUS d. Belle de boskoop
DEMI-TIGE 8/10



Gros fruit jaune, rouge, fin, sucré, acidulé, très bon. Maturité: octobre.

35.20 €



MALUS d. Coxs orange pippin
DEMI-TIGE 8/10

*Fruit assez gros, jaune saumoné, fin, fondant, sucré, parfumé.
Il est mature en octobre.*

35.20 €



PRUNUS (pr) Mirabelle de nancy
DEMI-TIGE 8/10

*mirabelle jaune foncée, très concentrée en sucre qui dégage
un parfum exceptionnel*

35.20 €



PYRUS comm. Beurre hardy
DEMI-TIGE 8/10

*Poire très renommée, à la chair fine et juteuse, sa peau
vert-bronzé renferme un parfum puissant et savoureux.*

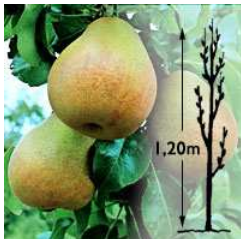
35.20 €



PYRUS comm. WILLIAM Bon chretien
DEMI-TIGE 8/10

*Gros fruit, jaune vert et gris, juteux et parfumé.
Il est mature fin octobre début novembre.*

35.20 €



PYRUS comm. Clapps favourite
DEMI-TIGE 8/10

*Gros fruit, jaune lavé de rouge, de très bonne qualité,
mature en août.*

35.20 €



PRUNUS persica Peche sanguine
DEMI-TIGE 8/10

*Pêcher de vigne sanguine maturité .in A o û t /septembre
Juteuse et fruitée*

49.06 €



PRUNUS (ke) cerisier Cherry baby (r)
CONT. 90/120 C4/7.5 L

*Cerisier hybride nain taille max 2.50, fruits légèrement acidulés
excellents. Peut être mis en gros pot*

34.32 €



TILIA cordata BALIV. 175/200

*Tilleul à petites feuilles, 25 x 20 m.
Couronne érigée et, plus ou moins régulière.
Petites feuilles vert foncé, plus claires.
Fleurs blanc crème et parfumées en juin-juillet.*

35.00 €



BETULA pendula BALIV. 10/12
MOTTE

*Bouleau blanc/verruqueux/commun. 25 x 7m.
Couronne étroite dressée; rameaux d'abord érigés puis
retombants, d'où son nom.
Sa silhouette légère et souple est très populaire.*

62.26 € *Jeune écorce brun orangé, s'exfoliant et devenant blanche.*



SORBUS aucuparia BALIV. 175/200

*Sorbier des oiseaux. 15 x 6m. Couronne ovoïde régulière.
Jeune écorce rouge brun, grise, avec l'âge.
Feuilles pennées, folioles dentées. Fleurs en corymbes de 15 cm
de large, blanc crème, en mai.*

34.00 € *Fruits rouge vif, en août-septembre.*